

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DGRI 66 DAC- Convention de co-organisation tripartite entre la Ville de Paris, l'Institut français et l'association l'Été parisien pour le bal d'ouverture de la Saison France-Portugal, le lundi 14 février 2022.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-organisation tripartite entre la Ville de Paris, l'Institut français et l'association l'Été parisien pour le bal d'ouverture de la Saison France-Portugal, le lundi 14 février 2022 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Hermano SANCHES RUIVO, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : est approuvé le principe de la convention de co-organisation du bal d'ouverture de la Saison France-Portugal, le lundi 14 février 2022.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Institut français et l'association l'Eté parisien ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO